



Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 14/11/25
ID : 048-200069151-20251106-DELIB_2025_109-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 novembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 30 octobre 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 06 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Daniel REBOUL pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIERE, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 20	
Votants : 27	
Pour : 27	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur René JEANJEAN

DELIB-2025-109 - GRAND SITE DE FRANCE - DEMANDE DE SUBVENTION DREAL 2026 (ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE MTE)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DE-2017-142 du 28 septembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire, intégrant notamment la compétence Opération Grand Site,

CONSIDÉRANT la décision d'attribution du label Grand Site de France, signée par le ministre le 21 mai 2024 et publiée le 23 mai 2024 au Bulletin Officiel du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DELIB-2024-076 du 13 juin 2024 du Conseil communautaire portant approbation de la convention cadre pluriannuelle pour la phase Gestion du label Grand Site de France,

VU la convention-cadre pour la phase Gestion du label Grand Site de France des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses, signée le 13 juin 2024 à Florac, portant définition de la gouvernance, du partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires,

VU la délibération n°DELIB-2025-004B du 13 février 2025 du Conseil d'administration de la DREAL Occitanie, approuvant l'annexe financière 2025 et valant demande de subventions s'y rapportant auprès de la DREAL Occitanie,

CONSIDÉRANT les quatre axes prioritaires du programme d'actions du Grand Site dans la phase « Gestion du label » 2024-2031 ; à savoir :

Axe 1 : Restaurer, valoriser et partager les valeurs patrimoniales et paysagères des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

Axe 2 : Maîtriser le développement et la fréquentation du Grand Site, pour un accueil de qualité des visiteurs et une découverte du territoire, grâce aux dispositifs d'interprétation et la gestion des activités de pleine nature

Axe 3 : Assurer la pérennité des activités économiques, traditionnelles, gestionnaires de l'espace et du paysage

Axe 4 : Assurer une gestion pérenne du Grand Site

CONSIDÉRANT le plan d'actions à 8 ans (2024-2031) validé en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 14 décembre 2023, qui a vocation à être décliné en phase Gestion du label Grand Site de France, à partir de la labellisation,

CONSIDÉRANT toutes les actions et tous les projets inscrits dans ce cadre,

CONSIDÉRANT le renouvellement annoncé en 2026 de l'enveloppe ministérielle dédiée au renforcement de moyens et de compétences des Grands Sites labellisés en 2025, pour un montant prévisionnel de 60.000€, à un taux de 100%, qui permet de consolider la mise en œuvre des missions et d'envisager le renouvellement du contrat de la Chargée de mission Coordination et Développement territorial des projets et actions du GSF, pouvant notamment contribuer à les mener à bien, plutôt que de recourir à des prestations externes, mais aussi d'accompagner les communes, les porteurs locaux de projets ou bien les services communautaires.

CONSIDÉRANT les travaux menés en lien avec la DREAL Occitanie en faveur d'un positionnement de cette enveloppe ministérielle dédiée au soutien à l'ingénierie interne pour 2026, à hauteur de 60.000€, sur :

- **L'embauche sur 12 mois d'un chargé de mission Coordination et Développement territorial des projets et actions du GSF** à temps complet pour renforcer l'équipe et assurer la mise en œuvre de :
 1. **Coordination administrative et suivi institutionnel = assurer la gestion opérationnelle et la continuité institutionnelle du Grand Site de France :**
 - Gestion administrative et financière
 - Pilotage institutionnel
 - Interface territoriale
 2. **Qualité architecturale, paysagère et patrimoniale = garantir la cohérence et la qualité du cadre bâti, du patrimoine et des paysages :**
 - Accompagnement des communes et partenaires
 - Charte architecturale et paysagère
 - Cohérence territoriale
 3. **Appui juridique et gestion contractuelle = sécuriser les procédures et renforcer la fiabilité administrative du programme :**
 - Sécurisation des actes
 - Veille réglementaire
 - Ingénierie administrative

4. Gouvernance et animation partenariale = renforcer la visibilité du projet collectif :

- Coordination de contenu
- Animation et communication
- Climat partenarial

5. Communication et valorisation = assurer la cohérence et la lisibilité de la communication institutionnelle du Grand Site :

- Communication externe
- Valorisation du projet de territoire
- Visibilité et notoriété

6. Tourisme, mobilités et accueil = structurer une offre d'accueil et de découverte respectueuse des paysages et des habitants.

- Cohérence des flux touristiques
 - Urbanisme et tourisme
 - Mobilités douces et activités de pleine nature
- **La mise en œuvre d'un programme de sensibilisation-formation des nouveaux élus communautaires et municipaux installés en mars 2026**
 - **Le lancement de la première campagne de prises de vues dans le cadre de l'Observatoire photographique des paysages, y compris analyse et valorisation des clichés**
 - **L'animation et l'accompagnement des socioprofessionnels dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'accueil des camping-cars et des véhicules aménagés**
 - **La conception et la réalisation d'une journée d'animation « Pastoralisme : une activité essentielle sur le Grand Site »** (table ronde, visite et conférence), dans le cadre de l'année de l'agropastoralisme, en lien avec l'Entente Causse & Cévennes, dans une perspective d'accompagnement de la résilience aux dérèglements climatiques

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

S'ACCORDE SUR la nécessité de mettre en œuvre ces projets à l'échelle du Grand Site de France, afin de répondre aux enjeux liés à la préservation, la valorisation des paysages du Grand Site de France, et l'accueil des visiteurs sur ce territoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe financière annuelle 2025,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif principal 2026 de la collectivité,

PRÉCISE que la part des dépenses relatives aux deux autres communautés de communes partenaires sera, le cas échéant et conformément au plan comptable M57, définie lors de la Conférence des Présidents fin 2025, au titre de l'annexe financière 2026,

APPROUVE les coûts prévisionnels se rapportant aux actions financières sur la subvention exceptionnelle dédiée au renforcement de moyens et de compétences des Grands Sites labellisés, comme suit :

Désignation de la dépense	Montants
	Préciser HT ou TTC
Salaires et charges des postes de chargés de mission du GSF, dont recrutement d'un « Chargé de mission Coordination et développement territorial des projets et actions du GSF »	53.951,16€ TTC
Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation-formation des nouveaux élus communautaires et municipaux installés en mars 2026	2.100,00€ TTC
Animation et l'accompagnement des socioprofessionnels dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'accueil des camping-cars et des véhicules aménagés	1.500,00€ TTC
Pastoralisme : une activité essentielle sur le Grand Site - animation (table ronde, visite et conférence) dans le cadre de l'année de l'agropastoralisme, en lien avec l'Entente Causse & Cévennes dans une perspective d'accompagnement de la résilience aux dérèglements climatiques	2.448,84€ TTC
TOTAL	60.000 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les éventuels financements complémentaires mobilisables auprès de l'État ou des partenaires, pour la mise en œuvre de ces projets, ainsi que toutes autres éventuelles aides financières publiques ou privées d'investissement comme de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Président à modifier à la baisse le plan de financement prévisionnel délibéré, le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer ces opérations et missions, ainsi que tout acte ou pièce utile s'y rapportant,

DIT que les autres actions envisagées sur l'exercice 2026 feront l'objet de demandes de financement spécifiques, complémentaires et individualisées auprès de la DREAL Occitanie, dès lors que les orientations ministérielles 2026 seront arbitrées et connues ; les dépenses pourront alors être inscrites au Budget Primitif principal 2026.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
René JEANJEAN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.